

Le chômage baisse enfin

5 décembre 2019



L'amélioration de la situation de l'emploi se confirme. Le retournement a eu lieu début 2015. Depuis cette date, le taux de chômage a baissé de 10,2 % à 8,3 % à l'automne 2019 selon l'Insee, soit 2,4 millions de personnes. Le taux a désormais retrouvé son niveau du milieu des années 1980. Nous assistons à la quatrième phase de reprise pour l'économie française depuis le premier choc pétrolier de 1974.

La principale hausse du chômage a eu lieu entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1980. Le nombre de chômeurs passe alors de 700 000 à 2,2 millions, le taux de chômage est multiplié par trois, s'élevant de 3 % à 9 % (selon la [définition](#) du Bureau international du travail). Depuis 35 ans, le chômage fluctue autour de ce niveau, avec des pics supérieurs à 10 % et un point bas début 2008 à 6,8 %. Les phases de diminution peuvent être importantes mais à chaque fois, le chômage remonte au bout de quelques années.

La baisse enregistrée depuis 2015 est significative. Selon l'Insee, le nombre de chômeurs a diminué de 550 000 depuis cette période, une réduction de 19 %. Le contexte économique mondial s'améliore après une crise financière qui a eu des répercussions considérables sur l'activité. Les créations d'emplois reprennent [1] La prudence s'impose pourtant, car cette embellie ne se traduit pas de la même façon dans les données de Pôle emploi. Selon cet organisme, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C [2] a augmenté jusqu'au troisième trimestre de 2018 et n'a baissé que de 130 000 depuis. On compte encore au total, dans ces trois catégories, 5,5 millions de demandeurs d'emploi. Si l'on ne prend en compte que la catégorie la plus restrictive (A, ceux qui n'ont aucune activité), le nombre de chômeurs n'a diminué que de 200 000 depuis 2015, pour atteindre 3,4 millions.

Source : Insee – © Observatoire des inégalités

Comment expliquer une telle divergence entre les données de l'Insee et celles de Pôle emploi ? L'Insee utilise la définition du Bureau international du travail selon laquelle il suffit d'avoir travaillé une heure dans la semaine pour ne pas être compté comme chômeur : le développement de formes très précaires d'emplois fait donc diminuer leur nombre. C'est nettement différent pour Pôle emploi, dont les catégories B et C intègrent des chômeurs qui ont travaillé quelques heures au cours du mois précédent. De plus, ces données dépendent des règles d'indemnisation. Plus elles sont généreuses, plus elles incitent à s'inscrire. Une restriction fait diminuer le nombre d'inscrits, puisqu'ils n'y ont plus intérêt.

Catégorie A : sans emploi. Catégories B et C : personnes ayant une activité réduite.

Source : Pôle Emploi – © Observatoire des inégalités

Extrait de « [Le chômage continue à baisser](#) », Centre d'observation de la société, 2 décembre 2019.

Photo / © Victoria Labadie Fotonomada

[1] Lire « [L'emploi progresse à nouveau, mais les incertitudes demeurent](#) », Centre d'Observation de la société, 22 octobre 2019.

[2] Les catégories B et C comprennent les demandeurs d'emploi ayant une activité réduite.